



PROCÈS-VERBAL

Séance du 2 mai 2022

Présidence : Mme Valérie MAUSNER LEGER

1. Appel : 89 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT et Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Claude ULDRY, Alexandre DEMETRIADES et Pierre WAHLEN

Absente : Mme la Municipale Elise BUCKLE (sur décision de suspension par le Conseil d'Etat du 9 février 2022)

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BIELER Eric, BUCHS Patrick, CARENZA Marco, DARBRE GUBBINS Florence, GERBER Joëlle, REXHAJ Ermira, WARMENBOL Claire, ZOPPI Léo

Absents : MARQUES Manuel, PELLETIER Simon, SUKIENNIK RACHOULIS Renata

La séance est retransmise en direct sur NRTV et nyon.ch.

2. Procès-verbal de la séance du 14 mars 2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente ajoute le point 24bis « Communication N° 2022/48 – Administration nyonnaise : vers la sortie de crise ».

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- Concernant la captation de la séance par NRTV, la Municipalité a accepté l'offre pour cette séance test. Si le Conseil souhaite un préavis pour continuer de diffuser en direct les séances, il serait possible de demander un chapitrage selon les points de l'ordre du jour. A l'exception d'un vote nominal, le plan des votes sera pris largement afin de garder l'anonymat. Le son est enregistré à partir des micros habituels.
- Mme la Présidente donne lecture des lettres de démissions de Mmes Valérie Annen-Marti, PIN, et Julie Baumberger, VERTS.
- Le Bureau a élu membre du Conseil, M. Robert Lütjens, VL.
- La Municipalité a demandé des délais de réponse aux postulats suivants :
 - Au 30 mai pour le terrain synthétique à Marens.
 - Au 27 juin pour « Les balades Art dans l'espace public » et celui sur « Les perturbateurs endocriniens ».
 - Au 29 août pour la « stratégie numérique » et celui sur « les objectifs chiffrés de Nyon s'engage ».
- Mme la Présidente remercie toutes les personnes qui ont participé aux dépouillements des élections des 20 mars et 10 avril. La fermeture des bureaux de vote à 11h est désormais bien intégrée par nos concitoyens.
- La sérénade de la Présidente offerte par la fanfare aura lieu le 20 juin prochain. Plus d'informations suivront.
- Mme la Présidente rappelle que l'on ne peut pas déléguer son vote, le voisin ne peut voter pour une personne momentanément absente.
- Une formation des élus sera organisée avec la Préfecture et la DGAIC.

- A la demande des Chefs de groupe, Mme la Présidente rappelle le rôle de la COGES. Elle a un rôle accru par rapport aux autres commissions, mais sur l'exercice précédent. Elle a accès aux documents et renseignements nécessaires, mais reste soumise au secret de fonction. Si la COGES découvrait des éléments graves concernant la gestion, alors elle devrait s'en ouvrir au Préfet car la haute surveillance des communes relève du Conseil d'Etat et non du Conseil communal.

Mme la Présidente reçoit ensuite l'information que Mme Elise Buckle est dans la salle. Or, la décision de suspension du Conseil d'Etat stipule « l'interdiction de siéger aux séances de Municipalité et d'assister aux assemblées du Conseil ». Elle la prie alors de sortir de la salle. Au vu de son refus, Mme la Présidente suspend la séance pour écouter l'intéressée, puis organise un conciliabule avec les membres du Bureau, tout en attendant la réponse de Préfecture que la Secrétaire a contactée. L'intéressée interrompt le conciliabule, interpelle les membres du Bureau puis tente de prendre le micro. Le micro étant réservé uniquement aux Conseillers communaux, Mme la Présidente demande sa sortie.

5. Communications municipales

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à M. Claude FARINE au sujet de la mise en valeur de la Région de Nyon sur le site Internet de la ville. S'il partage ses préoccupations par rapport au fait que de la publicité par rapport à la Région de Nyon doit être faite, il n'a pas la même vision par rapport à nyon.ch. Si on met en avant la Région en page d'accueil, cela pourrait brouiller le message. Par ailleurs, cela pourrait créer des précédents au risque de devoir mettre en avant d'autres associations intercommunales dans lesquelles Nyon a des intérêts (PNR, SDIS, NRTV, etc...). Pour eux, il s'agit de soutenir la Région de Nyon, mais de faire en sorte qu'il y ait un paragraphe qui soit ajouté incluant un lien pour leur site afin d'avoir une visibilité claire. Quand les gens arrivent sur le site de nyon.ch, ils savent qu'ils sont sur le site de la ville et non de la Région.

6. Assermentations

Mme la Présidente procède à l'assermentation de Mme Sabrina BURDET CIVIERO, PIN, en remplacement de Mme Valérie Annen-Marti, de M. Robert LÜTJENS, VL, en remplacement de M. Fabien Bourqui, de M. Sébastien DELAHAYE, VERTS, en remplacement de Mme Julie Baumberger et de M. Ramadan RRAHMANI, PLR, en remplacement de M. Philippe Glasson.

Elle leur souhaite la bienvenue.

7. Elections dans diverses commissions permanentes

Mme Taïna PIEREN, VL, est élue tacitement au Bureau en qualité de 1^{ère} scrutatrice suppléante.

M. Robert LÜTJENS, VL, est élu à une large majorité et 1 abstention à la COGES. Le PIN a un siège vacant dans cette commission.

M. Robert LÜTJENS, VL, est élu à l'unanimité à la CAU. Le PLR a un siège vacant dans cette commission.

M. Patrick BUCHS, VL, est élu à l'unanimité en tant que délégué au Conseil intercommunal du Conseil Régional. Le PLR a un siège vacant au Conseil intercommunal.

M. Patrick BUCHS, VL, est élu à l'unanimité à la COREG. Le PLR a un siège vacant dans cette commission.

Mme Taïna PIEREN, VL, est élue à l'unanimité à la commission des pétitions.

8. **Communication de la COGES**

En premier lieu, la présidente de la COGES tient à rassurer les personnes qui penseraient qu'elle fuit suite à ce dossier brûlant. Il n'en est rien, elle démissionne pour des raisons familiales. Ensuite, la COGES a formé une sous-commission de cinq personnes, une de chaque parti politique (sauf les VL qui n'a toujours pas de représentant). La COGES a demandé à pouvoir consulter tous les documents en relation avec le rapport Müller. Cette demande a été accordée par la Municipalité, sous certaines conditions. Par conséquent, la sous-commission s'est réunie cinq fois à ce jour. Les trois premières avec la Municipalité, ou son représentant, pour lecture et question sur le rapport Müller. Les deux dernières pour commencer son rapport.

Malheureusement, pour rendre un travail satisfaisant cela prend du temps, ce qui signifie que le Conseil communal aura la joie de découvrir leurs conclusions quant à cette affaire, en même temps qu'il pourra lire le rapport de gestion, soit au mois de juin. D'avance, la COGES les remercie de leur compréhension. S'ils ont des questions, il faudra les faire parvenir par écrit au (à la) futur(e) président(e).

Mme la Présidente signale aux membres de la COGES que, conformément à l'article 43 du Règlement, ils doivent élire un président, un vice-président et un ou des rapporteurs. Ils doivent s'organiser pour fonctionner. Elle leur rappelle également les articles 103 et 105, notamment sur les délais à respecter.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

9. **Rapport de commission – Préavis N° 2022/26** **Extension du Musée du Léman – Demande d'un crédit de CHF 780'000.- TTC pour les études portant sur la phase d'avant-projet d'architecture et sur l'élaboration d'un nouveau plan d'affectation.**

Rapporteur : Mme Chiara MONTECCHIO

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 84 oui et 4 abstentions :

1. d'accorder un crédit de CHF 780'000.- TTC pour les études portant sur la phase d'avant-projet d'architecture et sur l'élaboration d'un nouveau plan d'affectation ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

10. **Rapports de commission (minorité/majorité) – Préavis 2022/27** **Nouvelles ressources en faveur de la transition énergétique - Demande d'un crédit de CHF 140'000.- charges comprises pour la création d'un poste de Délégué-e aux énergies à 100% aux Services industriels - Demande de relèvement du plafond de la taxe sur l'électricité alimentant le Fonds pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables (EEER) - Révision de trois règlements en lien avec le Fonds EEER.**

Rapporteurs : Mme Doris ULDRY pour le rapport de minorité
M. Marius DISERENS pour le rapport de majorité

En préambule des conclusions du rapport de minorité, Mme Doris ULDRY fait remarquer que le climat concerne tout le monde et il faut s'en préoccuper. Il est nécessaire de sortir des énergies fossiles et chercher des solutions pour trouver des énergies indigènes et renouvelables est une évidence. C'est tellement important qu'elle pense qu'il faut demander à la Municipalité une réflexion pour faire un bilan complet des besoins de chaque service et pas

seulement des SIN. Cela permettrait également de mettre en avant toutes les compétences déjà présentes et celles qui manquent dans les services pour compléter une équipe pluridisciplinaire spécialisée pour la transition énergétique, la préservation de la biodiversité et d'autres besoins en faveur du climat. Trouver les meilleures synergies possibles entre les différents postes permettrait d'aller vers une transition énergétique efficace et rapide en incluant, aussi, tous les aspects environnementaux.

La discussion est ouverte.

M. Alexander FEDERAU pense qu'il est plus que temps de mener une politique énergétique durable, responsable et souveraine. La Suisse a pêché par négligence dans ce domaine : trop peu, trop tard. Nous sommes à présent au pied du mur. D'un côté, on nous annonce de possibles pénuries et de l'autre, on s'attend à des coûts énergétiques qui explosent. En consommant du gaz, on finance aujourd'hui une guerre en Europe. Dans ce contexte, il est de la plus haute priorité de mener une politique qui permet de baisser notre consommation énergétique, de nous mener vers des sources renouvelables, locales et peu émettrices de gaz à effet de serre. Un élément de cette politique est là ce soir, dans ce préavis : promotion du solaire, rénovations des bâtiments, sobriété énergétique, Délégué à l'énergie. Certes, il y a une taxe dans ce préavis se pour donner les moyens de l'ambition. Personne n'aime les taxes, qui plus est selon le rapport de minorité, anti-sociale. Pour lui, c'est refuser ce préavis qui est anti-social. Avec les énergies fossiles comme le gaz, il n'y a aucun plafond. Le prix du gaz va exploser très prochainement et va toucher directement les ménages les plus modestes. Mener aujourd'hui une politique qui nous libère au plus vite de ces énergies fossiles dont le coût ne va aller qu'en empirant, est une véritable politique sociale. Contrairement au gaz, une partie du produit de cette taxe sera redistribué à la population sous forme d'économie d'énergie chez les privés, de subventions à la production du solaire, économies de chauffage des bâtiments publics. Il ne faut pas non plus crier au loup quant au coût de cette taxe, surtout en pensant aux bénéfices attendus. Pour plus de la moitié des ménages nyonnais, cela représente CHF 30.-/an. Cette somme, c'est le bénéfice attendu par les économies faites si un ménage fait appel au programme d'économies d'énergie EE Nyon. Dans ce cas, le bilan est donc neutre avec une diminution de la consommation énergétique. La Suisse et la ville de Nyon ont pris du retard dans la transition énergétique et il est grand temps d'accélérer la cadence. Il appelle à la responsabilité sociale et écologique en votant pour ce préavis.

Mme Armelle DUPASQUIER réagit sur la création d'un poste pour lequel il semble y avoir de la confusion. Le nouveau poste comprendra la lourde tâche de mettre en place des projets en lien avec la transition énergétique qui est un des thèmes du plan climat. Il est plus aisé de mettre en place des projets techniques dédiés spécifiquement à ces aspects sur la transition énergétique en étant au sein des SIN. Concernant les futures tâches du Délégué, elles sont décrites dans le préavis, puis de façon plus détaillée dans le rapport de majorité. Le cahier des charges est clair et précis. Ajouter ce poste au sein des SIN n'est pas une perte d'efficacité, bien au contraire. Il permet de faire le lien entre une vision globale et transversale et des projets plus proches de la technique visant notamment l'augmentation des énergies renouvelables et indigènes, ainsi que la sortie des énergies fossiles. Un poste technique plus spécialisé peut ainsi compléter les postes existants transversaux et contribuer à l'atteinte de ces objectifs de manière plus efficace. Enfin, elle rappelle que le poste ne s'inscrit pas dans le programme d'économies d'énergie qui agit sur un périmètre plus restreint, à savoir l'accompagnement des ménages et des entreprises dans la baisse de leur consommation. Nous avons le devoir d'agir en regard de l'urgence climatique, nous ne pouvons pas attendre qu'une transition énergétique se fasse sans moyens dédiés. Elle demande d'accepter ce poste absolument nécessaire.

M. Jacques HANHART demande si, lors des prochains rapports, les conclusions seront mises en haut de la première page. Il pense que ce relèvement des taxes a plusieurs défauts. Le premier est qu'il est anti-social et il ne comprend pas pourquoi le parti socialiste qui se targue de défendre les plus démunis, défend une telle proposition. En effet, tous les locataires ne peuvent pas décider de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit et faire un comptage centralisé. C'est un investissement très important, c'est pénaliser ces citoyens. Pour ce qui est des entreprises, qu'elles soient des PME ou des grandes, cela pourrait les pénaliser, voire les mettre en danger. Elles sortent de deux ans de problèmes, doivent rembourser les prêts COVID, retrouver une nouvelle clientèle car certains clients ont disparu. Par conséquent, il demande de ne pas accepter ces taxes qui sont un impôt indirect sur les entreprises et les plus défavorisés

de nos concitoyens. Par contre, il demande pourquoi ne pas mettre des taxes sur le gaz, car il est très polluant, et les conduites de gaz utilisent, tout comme l'électricité, le territoire communal.

M. Julien URFER reconnaît que le PS n'est pas fan des taxes, mais c'est un des rares outils que la commune a, et ils soutiendront ce préavis. Certes, quadrupler une taxe cela peut paraître démesuré, mais il faut relativiser. Aujourd'hui ces taxes représentent 1,6% de la facture, avec l'augmentation cela passera à 6.3% ce qui ne lui paraît pas si démesuré. Au rythme actuel des visites des foyers avec le programme EE, cela prendra dix ans pour faire le tour des foyers nyonnais. Certaines personnes pensent qu'il est urgent d'attendre, il pense qu'il est urgent d'agir et invite les Conseillers à soutenir le rapport de majorité.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES fait remarquer que la guerre en Ukraine a changé la donne sur beaucoup de choses. Les conséquences concernent tout le monde avec des augmentations sur le gaz, le pétrole ou les céréales et cela va encore s'empirer l'hiver prochain. Cette hausse est aussi une forme déguisée d'augmentation d'impôts, qu'on veuille l'entendre ou pas. C'est une manière détournée d'ajouter un impôt et cela va impacter tout le monde, surtout la classe moyenne. Il ne comprend pas les chiffres de M. Urfer et estime que la taxe représentera 20% de la facture d'électricité. Pour toutes ces raisons, il invite le Conseil à refuser cette hausse. En ce qui concerne l'EPT, il est convaincu de la nécessité d'augmenter les ressources aux SIN, mais pour un profil qui peut directement agir sur la bonne marche du service. Il est d'accord pour un ingénieur, mais pas pour un délégué. Il est urgent d'attendre, mais pas d'y renoncer pour toujours. Aujourd'hui, il n'y a pas d'urgence existentielle d'appliquer cette nouvelle taxe, il y a de la disponibilité dans le fonds et il reste convaincu que l'on peut avancer avec ce que l'on a à disposition.

M. Mathieu FARINE fait remarquer que le rapport de minorité pointe le risque de hausses du coût de l'énergie, malheureusement, il ne propose aucune solution ou alternative. Un Délégué à l'énergie pourra le faire. Il encourage tout parti qui mentionne la transition énergétique dans son programme à voter en faveur du préavis. Il demande également le vote nominal.

Mme Ariane SCHWAB HUG soutient pleinement ce préavis. Elle est très surprise que certains le refusent et elle leur demande ce qu'ils proposent. Il y a eu une intervention au Conseil national de scientifiques qui ont expliqué qu'il reste trois ans pour amorcer la transition et qu'il est urgent d'agir. C'est facile de dire non à des propositions, mais elle attend des contre-propositions au moins aussi efficaces. Elle n'en a pas entendu ce soir et elle votera oui.

Mme Doris ULDRY lui répond qu'une des solutions est de puiser dans les fonds qui sont là, à disposition, et qui peuvent être utilisés avant d'augmenter les taxes.

M. Sacha SOLDINI a entendu ce soir que Nyon est vraiment à la traîne en matière de transition énergétique, mais il n'a pas cette impression. Quand on se balade en ville, il y a beaucoup de maisons et d'immeubles qui sont rénovés, comme à l'avenue des Eules, la Suettaz qui va complètement changer et tous les nouveaux quartiers qui sont aux normes énergétiques. Nyon évolue. Tout ce qui se peut faire en matière de rénovation est fait et il ne pense pas que Nyon soit à la traîne. Deuxièmement, il a été dit ce soir que cela ne représente que CHF 30.- par année. Or, il faut ajouter l'augmentation du prix du carburant, du coût de la vie, etc... Si on additionne le tout, cela peut être problématique pour certaines familles. Il faut faire attention quand on dit que ce n'est « que » CHF 30.- par année.

M. Maël JOLY était très embêté dans cette commission et n'a signé aucun rapport. Il est faux de dire que la transition énergétique est en progression rapide, il pense plutôt qu'il y a urgence. Il pense que le poste est très important, mais il est dérangé par la question des taxes. Il pense qu'une des solutions qui pourrait être apportée serait une taxe qui soit progressive. Les personnes qui dépensent plus d'énergie, au-delà du seuil moyen, paient plus. Cela permettrait d'encourager les personnes à consommer moins d'énergie.

M. Julien URFER se réjouit que le PLR et l'UDC soutiennent, au niveau cantonal, les projets de salaires minimaux et les augmentations salariales pour contrebalancer les coûts de la vie qui sont en augmentation.

M. le Municipal Pierre WAHLEN va répondre à quelques éléments. La taxe antisociale, comme mentionné dans le rapport de minorité, si on arrive à faire des économies d'énergie dans les bâtiments, en les isolant par exemple, tous les locataires en bénéficieront car cela permettra de maîtriser leurs charges. Le prix de cette énergie, si on développe un thermo réseau comme la Municipalité va présenter, diminuera les charges en faveur des locataires. Malheureusement, on ne peut pas taxer le gaz comme le suggérait M. Hanhart. Cela dépend de la Confédération et la ville de Nyon n'a aucune marge de manœuvre pour mettre un centime de taxe sur le gaz. En réponse aux dires de M. Gauthier-Jaques, il ne s'agit pas d'une forme déguisée d'impôt, car, contrairement aux impôts, la totalité de cette taxe reviendra de manière directe ou indirecte à l'ensemble de la population nyonnaise pour des projets énergétiques (économie, production). C'est une redistribution intégrale de cet argent pris d'une manière ou d'une autre. Les taxes se montent effectivement à 20% sur la facture d'électricité, mais cela comprend l'éclairage public et des taxes cantonales. En cas d'acceptation du préavis, les taxes communales se monteraient bien à environ 6%, mais il s'agit d'un plafond. La Municipalité n'a pas la volonté d'aller immédiatement au plafond, mais de monter de manière progressive avec la possibilité de stopper la progression, voire de la diminuer si nécessaire. Il est vrai que, d'une certaine manière, la ville a thésaurisé pendant ces dernières années, ce qui a permis d'alimenter le fonds EEER d'environ CHF 2 millions. C'est bien la démonstration qu'il est nécessaire d'avoir un délégué aux énergies pour faire que cet argent soit redistribué pour des projets. Les mesures incitatives demandent du travail, un suivi et il est nécessaire d'avoir une personne qui s'occupe de ce fonds, qui le mette en valeur. Ceux qui pensent qu'il faut d'abord puiser dans ce fonds et qu'une fois vide revenir devant le Conseil devraient déposer un amendement qui renonce à l'augmentation de la taxe, mais accepte l'engagement d'un délégué aux énergies qui sera financé à travers le fonds. Sinon, si le préavis est intégralement refusé, il n'y aura pas de délégué aux énergies, pas d'augmentation de la taxe et il faudra revenir devant le Conseil dans quelques mois qui seront perdus. L'urgence n'est pas la même pour les uns que pour les autres, mais il se demande pourquoi perdre ce temps s'ils estiment que le délégué a du sens. Il est préférable de déposer un amendement plutôt que de refuser en bloc le préavis. Ils ont bien essayé d'imaginer une taxe progressive, mais c'est extrêmement compliqué car la consommation d'énergie dépend du nombre de personnes dans le ménage, s'ils ont besoin d'aide ou pas, et il leur semble que ces questions de précarité doivent se régler autrement avec des aides données par ailleurs et non au travers de la taxe.

Concernant le programme EE Nyon, la personne qu'ils souhaitent engager aura d'autres missions que celle qui travaille actuellement sur le programme EE Nyon. Un bilan a été fait après une année de ce programme avec les effets qu'il produit. Cela permet d'économiser en moyenne environ CHF 30.- par année ce qui correspond justement à l'élévation de la taxe proposée. Si on arrive à accélérer le programme EE Nyon en visitant l'ensemble des ménages nyonnais, ils auront épargné cet argent qui permettra de payer la taxe.

Pour conclure, il faut agir et pour ce faire, il faut accompagner la transition. Cette transition a deux parts importantes. La première est de mettre en œuvre, enfin, ce programme d'isolation des bâtiments attendu par le Conseil depuis longtemps. Cela demande que quelqu'un s'en occupe, que des démarches soient entreprises auprès des propriétaires, des régies et qu'ils aient les moyens de ces actions, par exemple en développant un système de subventions pour l'isolation, la pose de panneaux photovoltaïques ou pompes à chaleur. Cela pourra être fait si le Conseil accepte ce soir non seulement le relèvement de la taxe, mais aussi l'engagement d'une personne qui pourra s'en occuper et la valoriser. Il rappelle que cette taxe sera à destination de la population. Il n'a pas parlé des enjeux climatiques, tout le monde les connaît, ni de la souveraineté énergétique et comment on fait demain, dans cette ville, pour produire de l'énergie locale, pour économiser de l'énergie. C'est tout l'enjeu de ce préavis et la Municipalité engage vivement le Conseil à l'accepter.

Mme la Présidente passe au vote sur la demande de vote nominal. Plus d'un cinquième des membres présents acceptent la demande. (*en annexe*)

M. Jacky COLOMB a un souci sur la procédure. Etant donné qu'il s'agit d'approuver des modifications de règlements, il faut les voter article par article.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES remercie M. Colomb, puisqu'il faut effectivement voter article par article.

M. Christian PERRIN estime qu'il ne faut pas s'amuser à cela. Ils ont autre chose à faire.

Mme Doris ULDRY propose de passer en premier au vote. Si le préavis est refusé, il n'y a pas lieu de faire les voter les modifications.

Mme la Présidente passe en revue les modifications du Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité. Aucune demande de modification n'est demandée, le Règlement est réputé accepté.

Mme la Présidente passe en revue les modifications du Règlement sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables. Aucune demande de modification n'est demandée, le Règlement est réputé accepté.

Mme la Présidente passe en revue les modifications du Règlement sur le Fonds communal pour le développement durable.

M. Jacky COLOMB intervient au chapitre I, alinéa 5. Il pense qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des actions coordonnées au niveau international. Il faut savoir raison garder. Il s'agit d'une commune qui a affaire au Canton qui, lui-même, se réfère à la Confédération. Il pense que l'on complexifie les choses si on interfère au niveau international. Il propose que l'on supprime la notion d'international par voie d'amendement.

La discussion sur la proposition d'amendement est ouverte.

M. Yves FELIX trouve que l'on chipote sur des détails. Il rappelle que la France est à cinq minutes. A l'avenir, il pourrait y avoir des intérêts convergents sur les enjeux climatiques. Il invite les Conseillers à refuser l'amendement.

Au vote, l'amendement est refusé par 39 oui, 44 non et 5 abstentions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 43 oui, 34 non et 4 abstentions. Certaines personnes déclarant ne pas avoir pu voter, une contre-épreuve est lancée.

Au vote nominal, le Conseil décide par 44 oui, 41 non et 3 abstentions

1. de prendre acte des intentions de la Municipalité en faveur de la transition énergétique ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 140'000.- charges comprises au budget 2022 afin de financer la création d'un poste de Délégué-e aux énergies à 100% aux Services industriels. Ce montant sera porté en augmentation des comptes à créer N° 865.3011 - *Traitements* et suivants, et entièrement compensé par un prélèvement sur le *Fonds pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables*, compte N° 9280.32 ;
3. de prendre acte que la Municipalité inscrira ce montant aux budgets 2023 et suivants ;
4. d'accepter la révision du Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité, permettant de relever le plafond de la taxe alimentant le Fonds pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables ;
5. d'accepter la révision du Règlement sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables ;
6. d'accepter la révision du Règlement sur le Fonds communal pour le développement durable ;
7. de charger la Municipalité de transmettre les règlements révisés au Département cantonal de l'environnement et de la sécurité, en vue de leur approbation.

M. Olivier RIESEN demande le référendum spontané comme l'autorise le Règlement.

Plus de cinq personnes soutiennent la demande.

La discussion sur le référendum spontané est ouverte.

Mme Marina ALBERTI aurait voulu savoir combien coûte un référendum pour la commune.

M. Pierre PATELLI comprend que le PLR ait de la peine avec la défaite, mais il souhaiterait connaître les motivations de ce référendum spontané.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES est surpris par ces propos. S'ils demandent un référendum spontané, c'est pour donner la possibilité aux Nyonnais de se prononcer là-dessus. Il invite le Conseil à donner cette possibilité, c'est la démocratie. Le débat a été très tranché par rapport à ces investissements et taxe.

M. Sacha SOLDINI rappelle qu'il s'agit d'augmenter une taxe. Il y a déjà eu un référendum sur une augmentation d'impôts, un centre de requérants et un plan de quartier. Lorsque l'on touche au porte-monnaie des citoyens et qu'il y a un enjeu écologique derrière, il demande de laisser les Nyonnais se prononcer, voir s'ils acceptent d'augmenter des taxes pour aller dans le sens de l'écologie. Il n'y a rien de plus démocratique.

M. Yves FELIX reconnaît qu'il y a eu un référendum contre une hausse d'impôt, mais il rappelle que l'impôt foncier a été augmenté sans qu'il n'y ait de référendum. Ce n'est donc pas systématique. Il rappelle que la démocratie a eu lieu, notamment en mars 2021, lors des dernières élections communales. La population a placé une plate-forme de gauche dès le 1^{er} tour à la Municipalité et rééquilibré les élus au Conseil communal. C'est un message très clair que la population a envoyé. Elle a demandé d'avancer plus vite et d'être plus fort sur la transition énergétique. C'était un des gros points portés lors de la campagne et les Nyonnais ont plébiscité ce message. La Municipalité propose ce type de projet, il est accepté par le Conseil, la démocratie a eu lieu. Il ne sait pas ce que le PLR cherche à faire, ce n'est pas très clair. Il invite les Conseillers à refuser le référendum spontané.

M. Pierre PATELLI lui propose une autre solution, celle de récolter des signatures, pour voir si la population suit. Le Conseil a voté, il s'agit de voir si la population suit l'idée de référendum.

Mme Monique CHEVALLAY PIGUET regarde le programme du PLR Vaudois qui vient de faire sa campagne au Conseil d'Etat. Elle aimerait savoir comment le PLR compte obtenir les résultats de sa campagne, comment il compte financer son programme pour « Développer et soutenir les formations des métiers de la transition énergétique, viser un Etat de Vaud exemplaire dans l'isolation et la gestion du parc immobilier, premier canton suisse à émettre zéro carbone, développer un écosystème favorable aux start-ups et PME et avoir une politique volontariste de développement des énergies renouvelable en accélérant le processus ». Elle se demande comment faire sans passer par une taxe. Elle encourage les Conseillers à refuser le référendum.

M. Olivier RIESEN trouve que l'on parle beaucoup de démocratie, mais une chose est oubliée. Depuis les élections, beaucoup d'événements se sont déroulés. La situation aujourd'hui est différente que celle qui prévalait le 20 mars 2021. Le pouvoir d'achat de beaucoup de ménages va être mis à rude épreuve. Demander aujourd'hui à la population de s'exprimer sur le sujet, il ne voit pas où est le problème. Concernant le programme du PLR, ils s'engagent pour des mesures énergétiques, mais pas nécessairement et uniquement par le biais de l'intervention de l'état.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse le référendum spontané sur la décision du préavis N° 2022/27 par 48 non, 38 oui et 2 abstentions.

11. Rapports de commission (minorité/majorité) – Rapport-préavis 2021/31
Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Caroline Bordier et consorts intitulé « Pour des choux et des tomates au milieu des plates-bandes ! » - Demande d'un crédit de CHF 15'000.- TTC pour un projet pilote de platebandes maraîchères - Demande d'un crédit d'étude CHF 45'000.- TTC pour une stratégie de développement de l'agriculture urbaine.

Rapportrices : Mme Brigitte PEREZ pour le rapport de minorité
Mme Jacqueline NAEPFLIN KARLEN pour le rapport de majorité

Mme Brigitte PEREZ retire le premier amendement proposé par la minorité de la commission.

La discussion sur l'amendement proposé par la minorité de la commission, refusant les points 4 et 5 des conclusions, est ouverte.

M. le Municipal Pierre WAHLEN se réjouit que les deux rapports acceptent de planter ces quelques tomates et choux dans les plates-bandes. Il reconnaît que c'est anecdotique et symbolique. Ils ont rédigé ce préavis en janvier, avant la guerre en Ukraine et personne n'avait le sentiment que nous étions fragiles, que les ressources étant épuisables et que nous étions extrêmement dépendants de l'étranger pour nous nourrir. Peut-être que demain nous pourrions avoir faim, y compris en Europe. Le montant qui est remis en question, CHF 45'000.-, ils sont effectivement allés un peu plus que le symbole de choux plantés dans des plates-bandes, pour se demander comment et où, à Nyon, on pourrait ouvrir des terres pour faire du maraîchage au centre de Nyon, pour renoncer à l'agriculture intensive comme cela se fait aujourd'hui, et faire que ces cultures soient consommées par les Nyonnais. Ceci est l'enjeu de cette proposition. Il s'agit d'une demande vitale, contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport de minorité, pour se nourrir. Il y a quelques mois, l'idée aurait pu paraître absurde, mais est tout à fait d'actualité aujourd'hui. Il encourage le Conseil à refuser l'amendement afin de pouvoir réfléchir à une culture maraîchère en ville de Nyon, pour une culture urbaine.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est refusé par 49 non, 36 oui et 1 abstention.

La discussion générale est ouverte.

Mme Caroline BORDIER fait remarquer qu'à Vevey une association indépendante, qui n'est pas financée par la ville, gère les potagers urbains, en prenant intégralement en charge la logistique, la réalisation et l'accompagnement. Le secteur des Espaces verts de Vevey n'est pas sollicité ou facture ses prestations à l'association. A Nyon, on propose quelque chose qui va à nouveau coûter à la société et ce n'était pas du tout l'objectif du postulat. Celui-ci proposait d'enrichir les plates-bandes avec des légumes dans un but décoratif et pour interpeller les promeneurs qui peuvent se rendre compte que c'est tout aussi beau des côtes de bettes que des plantes exotiques. Il n'a jamais été question de plan Wahlen, certes d'actualité, mais si on veut nourrir les citoyens, ce n'est pas faisant des petits carrés potagers que l'on y arrivera. Le deuxième volet va trop loin et elle propose de suivre le rapport de minorité.

M. le Municipal Pierre WAHLEN lui répond que si une association veut se constituer et qu'elle est prête à la fonder pour s'occuper de ces plates-bandes, c'est avec beaucoup de plaisir qu'elle sera accueillie. Il serait ravi de collaborer avec cette association si elle connaît des personnes prêtes à s'engager.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 53 oui, 32 non et 3 abstentions :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/31 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Caroline Bordier et consorts intitulé « Pour des choux et des tomates au milieu des plates-bandes ! » ;

2. d'accorder un crédit de CHF 15'000.- TTC pour la réalisation de la phase test de platebandes maraichères dans les Jardins de la Duché et le parc de Bois-Fleuri, avec un renforcement de la communication auprès de la population ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 440.3145.05 – *Création et restaurations*, pour un montant de CHF 5'000.- en 2022, CHF 5'000.- en 2023 et CHF 5'000.- en 2024 ;
4. d'accorder un crédit de CHF 45'000.- TTC pour la réalisation d'une étude pour une stratégie de développement de l'agriculture urbaine à Nyon ;
5. de porter ce montant en augmentation du compte N° 440.3185 – *Honoraires, frais d'études* en crédit supplémentaire non compensé pour l'exercice 2022.

**12. Rapport de commission – Préavis N° 2022/33
Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) régional pour SI Nyon, SIECGE et Gingins - Demande d'un crédit pour les études de détail et la direction des travaux de - CHF 782'133.- HT, ainsi que d'un montant de CHF 57'500.- HT par an pour les actions de sensibilisation aux économies d'eau potable.**

Rapporteuse : Mme Lourdes DUPERTUIS

La discussion sur le premier amendement proposé par la commission est ouverte. Il demande d'ajouter « par année dès le budget 2022 » au point 3 des conclusions.

M. Jacky COLOMB trouve l'amendement peu clair. Tout d'abord on demande CHF 57'500.- dès le budget 2022. Or, on est déjà presque au milieu de l'année. Dans ledit budget, à la page 75, il y a déjà CHF 36'000.- dédiés à la communication. Pour l'année 2022, il lui semble qu'il n'est pas nécessaire de demander un crédit.

M. Victor ALLAMAND était membre de la commission et certaines choses l'ont surpris. En premier, cette sensibilisation, qu'elle soit pour l'électricité, l'eau ou pour apprendre aux enfants à traverser la route, se fait de façon plus ou moins régulière. A tel point, qu'en regardant les comptes des précédentes années, les SIN ont utilisé CHF 501.- il y a deux ans où l'on demande maintenant CHF 72'500.-. L'année suivante, ils ont utilisé CHF 6'000.-. Il a fait la remarque à ses collègues. Il a l'impression qu'avec plus d'argent, on fera beaucoup mieux, mais en fait, on passe à un montant qui évolue de façon éternelle et on ne dégraissera jamais le mammoth. On ajoute des crédits et on n'en regarde pas l'exécution, le bon emploi. On ne peut pas faire de bénéfice sur l'eau, donc au fil des ans, il y aura de puissantes réserves accumulées grâce à la complaisance du Conseil communal.

M. le Municipal Pierre WAHLEN n'est pas sûr de pouvoir répondre à toutes les questions posées, mais selon lui, les CHF 36'000.- au budget 2022 concernent des flyers qui ne sont pas à la destination des écoles. Les anciennes générations ont grandi avec, en tête, le fait que l'eau est un élément précieux qu'il faut économiser. Malheureusement, ce n'est plus le cas. On sait que transmettre ce savoir aux enfants est la meilleure manière de pouvoir épargner les ressources d'eau. Ce travail dans les écoles est extrêmement précieux. Sensibiliser les enfants, c'est sensibiliser les parents et, à terme, être en mesure de faire des économies d'eau par des gestes quotidiens qui se sont malheureusement perdus. Cet argent n'est pas perdu, c'est un investissement pour une ressource très importante. La Municipalité reviendra avec une série de propositions pour valoriser les eaux de pluie qui participeront aux économies d'eau en général. La Municipalité remercie la commission de ce crédit supplémentaire donné pour accélérer ce travail auprès des écoles.

M. Victor ALLAMAND fait remarquer que, subsidiairement, chaque visite de classe va coûter CHF 3'625.-, ce qu'il trouve un peu cher pour apprendre aux enfants à fermer les robinets. Durant la commission, M. le Chef de service des SIN a très judicieusement proposé que ce soit des retraités des SI qui s'occupent de cette tâche. Toutefois, la commission n'a pas été très réceptive, et il n'a pas été dit que c'était une excellente idée. Il pense que c'est une très bonne chose.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement est close.

Au vote, le 1^{er} amendement est accepté par 68 oui, 6 non et 11 abstentions.

La discussion est ouverte sur le second amendement qui demande un crédit supplémentaire pour la visite de 20 classes au lieu de 10 pour un montant supplémentaire de CHF 15'000.-.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le 2^e amendement est accepté par 76 oui, 5 non et 7 abstentions.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'octroyer un crédit de CHF 782'133.- HT sous déduction de la participation des communes de Gingins et de Chéserey-Grens-Eysins par le SIECGE s'élevant à CHF 381'237.- HT pour conduire l'étude de détail et la direction des travaux pour les mesures N° 1, 2, 3, 8 et 10 du PDDE régional et établir les devis de réalisation basés sur les soumissions rentrées ;
2. que le solde de CHF 400'896.- HT sera financé par un prélèvement sur le fonds de réserve N° 9280.27 – *Service des eaux*, doté d'un montant de CHF 4'467'689.- après déduction de tous les préavis en cours du service de l'eau au moment de la rédaction du présent préavis ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 72'500.- HT, par année dès le budget 2022, dédié aux actions de sensibilisation de la population aux économies d'eau potable qui seront réalisées sur la commune de Nyon, incluant le crédit supplémentaire de CHF 15'000.- HT pour la visite de 20 classes du cycle obligatoire (au lieu des 10 classes prévues). Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 810.3171.00 - *Frais d'information, documents, promotion*

**13. Rapport de commission – Rapport-préavis N° 2022/34
Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Florence Darbre Gubbins et M. le Conseiller communal Patrick Buchs intitulé « Pour un appel d'offres pour les Artisans de Champ-Colin » - Demande d'un crédit de CHF 56'000.- pour l'organisation d'un appel à candidatures**

Rapporteur : M. Pierre PATELLI

M. Pierre PATELLI remercie Mme Darbre Gubbins et M. Buchs pour leur travail et leur ténacité sur ce sujet

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/34 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Florence Darbre Gubbins et M. le Conseiller communal Patrick Buchs intitulé « Pour un appel d'offres pour les Artisans de Champ-Colin »;
2. d'accorder un crédit de CHF 56 000.- pour permettre l'organisation d'un appel à candidatures en vue de l'attribution de la parcelle 1093 à des artisans ;

3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 — *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 2 ans.

14. Rapport de commission – Préavis N° 2022/36

Grand Genève – Projet d'agglomération de 2ème génération – Réaménagement et végétalisation de la route de Divonne (tronçon situé entre les giratoires des routes de Crassier-Gravette et Stand-Clémenty) - Demande d'un crédit d'études de CHF 460'000.- TTC.

Rapporteur : M. Olivier MONGE

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 84 oui et 2 non :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux études détaillées nécessaires au réaménagement de la route Divonne (tronçon situé entre les giratoires des routes de Crassier-Gravette et Stand-Clémenty) ;
2. d'accorder un crédit de CHF 460'000.- TTC pour financer les études détaillées nécessaires au réaménagement de la route Divonne (tronçon situé entre les giratoires des routes de Crassier- Gravette et Stand-Clémenty), dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2e génération (2015-2018) comprenant les mesures nyonnaises, sous déduction des participations de la Confédération, de l'Etat de Vaud et de la Région de Nyon ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

15. Rapport de commission – Préavis N° 2022/37

Reprise des tâches communales déléguées aux établissements scolaires par la Ville - Demande de crédit entièrement compensé de CHF 110'000.- charges comprises pour la création d'un poste administratif à 100% au Service de la cohésion sociale.

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 85 oui et 1 abstention :

1. de prendre acte de la reprise des tâches communales déléguées aux établissements scolaires par la Ville ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 110'000.- charges comprises au budget 2022, en augmentation du compte N° 710.3011 – *Traitements* et suivants afin de financer la création d'un poste administratif à 100% au sein du Service de la cohésion sociale ;
3. de prendre acte que ce crédit sera utilisé prorata temporis sur l'exercice 2022, une entrée en fonction au 1^{er} août 2022 étant visée ;
4. de prendre acte que la Municipalité inscrira ce montant aux budgets 2023 et suivants ;

- de prendre acte que l'entier de ces dépenses supplémentaires sera entièrement compensé par une non-dépense de plus de CHF 140'000.- aux comptes N° 510/525/526.3512.00 - *Participation versée au Canton pour tâches communales.*

**16. Rapport de commission – Rapport-préavis N° 2022/39
Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Olivier Monge et consorts intitulé « A Nyon, un parc (canin) qui a du chien ... » - Demande d'un crédit de CHF 190'000.- TTC pour la réalisation d'un parc canin au Martinet et d'un crédit supplémentaire au budget de fonctionnement de CHF 32'000.- TTC pour son entretien.**

Rapporteur : M. Olivier MONGE

M. le Rapporteur remercie la Municipalité d'avoir pris la demande au sérieux et qui a pris le temps de proposer une solution réjouissante.

La discussion est ouverte.

M. Victor ALLAMAND, membre de la commission, n'a pas signé le rapport. Le choix du site lui paraît inadéquat. En effet, rendre Martinet indisponible au projet de logements qui lui est destiné, quelle qu'en soit la durée, est une ineptie, un oreiller de paresse ou les deux. Construire à Martinet des installations de pacotille au prétexte qu'il y a souvent des places inoccupées, subsidiairement suite au développement des tarifs du parking, mais il y a aussi des détenteurs de macarons qui ne trouvent pas de place à cet endroit. Ainsi, après un demi-siècle, on n'arrivera pas à construire les logements tant attendus à Martinet. S'il faut aménager un parc à chiens, des alternatives existent, mais l'une s'impose : la Levratte. Ce serait pour la ville l'occasion rêvée de rappeler son acte de propriété de 40 années et oublié suite au référendum perdu à cet endroit. Quelle meilleure façon de marquer son territoire qu'un parc à chiens sur la parcelle 784 d'une surface de 6000 m² ! Les montants prévus pour le parc à chiens représentent, terrain non compris, une dépense de CHF 1'000.- par semaine. Malheureusement, ce montant augmentera probablement comme toutes les installations temporaires dont Rive-Est et le square Perdtemps.

M. le Municipal Pierre WAHLEN rassure M. Allamand. Cet espace ne va pas remettre en question le développement de Martinet. Il lui promet que le jour où le projet d'urbanisation de Martinet sera prêt, ils feront partir les chiens, à moins que cet espace soit tellement magnifique qu'ils aient envie de construire les bâtiments autour. Quant aux terrains, le service a examiné toutes sortes de possibilités, y compris à la Levratte. Ils ont jugé, peut-être à tort, que ce n'était pas le meilleur endroit au milieu de cet ensemble de logements de faire cette installation.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 42 oui, 12 non et 28 abstentions :

- de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/39 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Olivier Monge et consorts intitulé « A Nyon, un parc (canin) qui a du chien » ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 190'000.- TTC pour la réalisation d'un parc canin au Martinet ;
- de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans ;
- d'octroyer pour l'entretien annuel de l'infrastructure un montant de CHF 32'000.- TTC au compte N° 440.3145.03 – *Entretien surfaces domaine public* sur l'exercice 2022 ;
- de prendre acte que la Municipalité inscrira ce montant aux budgets 2023 et suivants tant que l'aménagement subsistera.

17. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Alexander Federau intitulé « 30km/h en ville ».

Rapporteur : M. Bernard UELTSCHI

En préambule, M. le Rapporteur précise que le postulant aurait aimé qu'il soit fait mention dans le titre « M. Alexander Federau & consorts » car ils sont trois signataires. Deuxièmement, au vu des remarques sur son rapport qui a été considéré comme négatif, voire très négatif, il précise que le rapport et l'enjeu du vote de ce soir n'est pas de savoir si la mesure elle-même est bonne ou mauvaise, ni si on va implémenter cette mesure tout de suite ou plus tard, mais simplement de savoir si ce postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport.

La discussion est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES, si d'aventure ce postulat passe en Municipalité, l'invite à bien présenter les choses quant aux mesures qu'elle devra appliquer pour les services d'urgence. Il rappelle simplement que si l'on passe les zones à 30, le dépassement est considéré comme un délit grave. Rouler à 50km/h dans ces zones deviendra un vrai problème de gestion des services d'urgence. Il espère que l'on est conscient de cet impact. C'est d'ailleurs une question traitée au niveau national et il faut considérer les effets collatéraux de ce type d'initiative.

M. Daniel GROSJEAN comprend cette volonté de vouloir contenir la vitesse en ville et n'y est pas fermé. Cependant, pour la prise d'une décision, il est important de savoir si celle-ci est en accord avec le cadre légal et avec l'adéquation du calendrier des lois en place. En gros, est-ce que la situation est mûre pour prendre une telle décision. Or, il relève que, tous les partenaires feux bleus, vont subir de plein fouet une décision de réduire la vitesse légale en ville. Actuellement, la législation Via Sicura, ne fait aucune différence pour sanctionner une course urgente ou un délit de chauffard. Comme il avait été mentionné par le Conseiller Federau lors de la présentation de ce postulat, le Conseil Fédéral planche sur le sujet. Cependant, nous connaissons tous la rapidité légendaire de nos instances fédérales pour détendre une loi contraignante et il pense que ce renvoi à la Municipalité est prématuré. Aussi, il demande de refuser ce renvoi, et de le reporter quand le cadre légal aura été adapté pour les partenaires feux bleus. Il remercie les Conseillers pour ce signal fort qui sera en faveur de celles et ceux qui mettent leur intégrité en cause lorsqu'une course urgente le nécessite.

M. Michael SAUERLAENDER, comme le dit le rapport, la commission a été claire. Plusieurs membres ont émis des réserves sur une universalité du 30 km/h dans la ville, justement pour ne pas péjorer les feux bleus, mais aussi quand ils sont appelés à aller vers la caserne avec leur véhicule privé en urgence. Cela a pour effet de ralentir leur arrivée à la caserne pour venir en sauvetage. D'où la divergence entre les Conseillers dans la commission, certains ne voulaient pas de cette mesure sur les grandes artères, uniquement dans les rues résidentielles. Cela a été souligné dans le rapport.

M. Alexander FEDERAU rappelle que les feux bleus aujourd'hui sont déjà en zone 30 (police et ambulances). Tout le monde est conscient qu'il y a un problème, mais ce n'est pas une raison valable pour ne pas envoyer le postulat à la Municipalité. Le but de l'étude est justement de répondre à ces questions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 53 oui, 24 non et 8 abstentions :

- de renvoyer le postulat de M. Alexander FEDERAU et consorts intitulé « 30 km/h en ville » à la Municipalité pour étude et rapport.

18. Propositions individuelles

Mme Béatrice ENGGIST a entendu que la Municipalité avait l'intention de ne plus autoriser les bateaux à hiverner sur le parking de Rive-Est, et qu'ils voulaient les déplacer du côté de Colovray alors que ce service est très apprécié des navigateurs. N'ayant jamais entendu parler de ce projet, elle demande à la Municipalité ce qu'il en est.

Mme la Municipale Roxane FARAUT lui répond qu'il n'y a pas encore eu de décision, mais une discussion est menée avec la Société nautique de Nyon. Il y a une trentaine de places qui sont occupées par l'hivernage des bateaux sur le parking de Rive-Est qui subit une forte pression au niveau de la demande. Ces trente places rendraient bien service durant l'hiver aux visiteurs de l'Usine à Gaz, de la brocante, du marché aux puces et des commerces. Il y a une discussion et recherche de solutions pour le transport des bateaux à Colovray, parking entièrement vide en hiver.

M. Pierre GIRARD signale que, récemment, un certain nombre de Députés de tous bords politiques ainsi que des personnes actives dans le monde du sport vaudois ont lancé une initiative intitulée « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse ». En résumé, cette initiative demande que le canton de Vaud consacre CHF 100 millions au sport à l'avenir, ce qui représente un petit pourcent de son budget contre un 0,1 % actuellement. L'acceptation de cette initiative permettrait entre autres de :

- Subventionner les infrastructures sportives ce qui pourrait soulager quelque peu les communes, elles qui prennent notamment à leur charge la construction, l'entretien et la rénovation de l'immense majorité des infrastructures sportives
- Subventionner les camps sportifs scolaires
- Soutenir les associations et clubs sportifs formateurs
- Favoriser l'intégration dans et au travers du sport
- Favoriser le maintien en santé des aînés en soutenant l'activité physique pour ces personnes
- Développer une politique de sport pour les personnes handicapées
- Promouvoir le sport féminin, etc..

Il ne veut pas faire tout l'argumentaire sur les bienfaits du sport et invite simplement les personnes intéressées à signer cette initiative, il tient à disposition des formulaires.

D'autre part, il fait remarquer que le 27 mars dernier, il y avait du monde, donc du trafic, à Rive à l'occasion du marché aux puces. Le parking de la Duche était plein et des voitures mal stationnées. Il a observé deux agents établir des contraventions. Une agente de PNR et une de la Gendarmerie. Il se demande dans quelle caisse va l'argent de la contravention posée par le gendarme. D'autre part, il demande ce qu'il en est de la collaboration avec la Gendarmerie née avec la pandémie, si celle-ci va durer et quelle suite lui sera donnée.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES remercie la Municipalité d'avoir répondu à ses questions concernant les mesures d'accompagnement psychologique et psychosocial dans le cadre de la crise. Il voudrait savoir s'il est possible de connaître l'état des dépenses entre 2016 et 2021, hors la crise. Il est fait mention, dans le cadre de la crise, d'un montant de CHF 56'000.- jusqu'à ce jour. On voit que l'on a déjà bien entamé les montants pour 2022. Il demande si un préavis sera présenté par la Municipalité pour toutes ces dépenses qu'elle va encore engager cette année.

M. Jacky COLOMB remercie M. le Syndic concernant la communication N° 2022/48, ce qu'il demandait lors de la dernière séance. Il se réjouit que cela puisse continuer. Par ailleurs, il signale que les membres de cette honorable assemblée ne l'ont probablement pas tous lu, mais les chefs de groupes ont chacun reçu un courrier émanant d'un groupe d'employées et d'employés de l'administration communale adressé à la Présidente du Conseil avec copie à la presse. Madame la Présidente ne l'a pas lue, elle n'était pas formellement adressée au Conseil. Il estime qu'elle a pris la bonne décision s'agissant d'une lettre anonyme. Le courrier contient un certain nombre d'allégations et de plaintes que nous ne pouvons pas vérifier, faute de connaître ni ces personnes, ni leur histoire. En effet, comment pourrions-nous prendre en considération leurs doléances si nous ne savons pas à qui nous avons affaire. Toutefois, qualifier d'anonyme cette lettre n'est probablement pas tout à fait fidèle à la réalité du contexte

dans lequel elle est écrite, car elle est quand même quittancée par : « des employées et des employés de l'administration nyonnaise, réduits à l'anonymat ».

Et c'est là soudain, que nous comprenons toute la dimension de la protection de la sphère privée des personnes, si souvent évoquée par notre Municipalité. En effet, comment préserver les employées de l'administration impliquées dans la crise qui mine notre commune sinon qu'en taisant leurs noms en vertu du secret de la procédure toujours en cours, principe qui jusque-là a été respecté tant par l'Exécutif que par le Conseil et même pour lequel il a parfois été brandi la menace de mesures pénales en cas de divulgation d'informations confidentielles. Nous avons donc toutes et tous le devoir de préserver la confidentialité de toutes les personnes concernées par la procédure en cours.

Dès lors, parlons de ces personnes auteurs de cette missive. De quels droits se prévaudraient-elles pour transgresser la règle en révélant leurs identités. Qu'elles signent leurs inquiétudes et elles auront rompu le respect du secret de la procédure d'enquête. Finalement, il relève que les employées soussignées se posent entre autres une simple question : qu'advient-il de nous si nous manifestons aujourd'hui nos doutes et notre désaccord ? Cette non-signature de leur lettre dont la raison est la peur, devrait nous interpeller d'avantage que la réaction épidermique due au défaut de signature. Cette simple question est suffisamment explicite pour valoir signature !

M. Sacha SOLDINI a constaté un petit couac lors de la soirée, un document n'a pas pu être projeté, il y a un magnifique écran, des caméras partout, c'est très bien. Mais il manque une seule caméra, appelée caméra document qui fonctionne comme un rétroprojecteur. Lorsqu'un Conseiller veut projeter un document dans l'urgence, on peut l'utiliser. Cela ne coûte pas très cher et pourrait être inclus dans l'infrastructure multimédia. Il demande au Bureau d'étudier la proposition

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE

- 19. Préavis N° 2022/42**
Bâtiment ECA 1484 à la rue des Marchandises 9 - Demande d'un crédit de CHF 318'000.- TTC pour la démolition du bâtiment et la création de 14 places de parc.

La discussion est ouverte.

Mme Christine VUAGNIAUX ne pourra pas participer à la commission du préavis 42, c'est pourquoi elle a demandé à ses collègues que trois places de voitures soient transformées en un parking couvert et fermé pour les vélos, mais aussi pour les motos. Les propriétaires de vélos électriques et spéciaux, ainsi que les motos pourront ainsi parquer leurs véhicules en sécurité.

M. Alexander FEDERAU signale que le groupes des Vert.e.s est assez déçu par le projet municipal. Il demande une affectation temporaire plus innovante et ambitieuse pour cette parcelle. La proposition de Mme Vuagniaux va dans ce sens et il la remercie. Les commissaires Verts feront des propositions supplémentaires en commission.

Mme Laure DAMTSAS pense que l'on pourrait aussi réfléchir à une solution d'électro-mobilité, telles que des bornes de recharge.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

20. **Préavis N° 2022/43**
Locaux communaux de la place du Château - Demande d'un crédit d'études et de réalisation de CHF 2'258'100.- TTC pour le réaménagement des locaux communaux de la place du Château 1, 3, 5, 10 et de la Ferme du Manoir.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

21. **Rapport-préavis N° 2022/44**
Réponse au postulat de Madame la Conseillère communale Ilithya Gennai et M. Marius Diserens intitulé « Les femmes à côté de la plaque. Pour une toponymie inclusive ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

22. **Préavis N° 2022/45**
Cours d'eau Asse - Renaturation et protection contre les crues - Demande de crédit d'études détaillées de CHF 531'800.- TTC.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

23. **Rapport-préavis N° 2022/46**
Réponse au postulat de M. le Conseiller communal David Lugeon intitulé « Bonne nouvelle, il est encore permis de fumer autour des aires de jeux ».

La discussion est ouverte.

M. Pierre PATELLI trouve qu'il s'agit d'un cas d'école d'une commission qui fait peu sens. Cela va coûter CHF 660.- à la ville de Nyon pour une réunion de dix minutes, comme la séance de commission traitant du postulat a duré quinze minutes pour envoyer ça à la Municipalité qui répond que cela ne fait pas vraiment sens et que rien ne va changer. Il en appelle aux Chefs de groupe d'essayer de trouver un moyen pour éviter ces allers-retours inutiles alors que cela peut être réglé par mail.

Mme la Présidente lui rappelle que le cadre légal implique une commission et un rapport.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

24. **Rapport-préavis N° 2022/47**
Réponse à la motion de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen intitulée « Pour une révision des taxes et émoluments liés à la construction » - Nouveau Règlement concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

24bis Communication N° 2022/48

Administration nyonnaise : vers la sortie de crise.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

25. Postulat de Mme Armelle DuPasquier & consorts intitulé « Accélérer – encore – la transition énergétique ! »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude et rapport par 76 oui et 2 abstentions.

26. Réponse à l'interpellation de Mme Laure Damtsas intitulée « La Municipalité abuse-t-elle vraiment des conventions de départ ? Des chiffres sur les indicateurs clés RH ».

Mme Laure DAMTSAS reviendra lors du prochain Conseil.

27. Réponse à l'interpellation de Mme Caroline Bordier & consorts intitulée « Pour une variété dans les attributions de marché de gré à gré de la ville de Nyon ».

Mme Caroline BORDIER remercie la Municipalité pour sa réponse. Elle en a pris connaissance assez tard. Elle va l'étudier et reviendra, au besoin, lors de la prochaine séance si nécessaire.

28. Réponse à l'interpellation de Mmes Alexia Seguy et Ariane Schwab Hug intitulée « En cas de nécessité, peut-on garantir une place protégée pour chaque Nyonnais ? »

Mme Alexia SEGUY remercie la Municipalité de s'être coordonnée avec l'ORPC afin de fournir ce recensement et ces précisions. Cela montre que la ville de Nyon s'acquitte de ses obligations spécifiques et de ce qui est en son contrôle, même si c'est limité. La réponse semble, à ce titre, satisfaisante.

29. Réponse à l'interpellation de M. Claude Farine & consorts intitulée « Agression de la Russie contre l'Ukraine : la Ville va-t-elle prendre en mains l'organisation et l'accueil des exilés ? »

M. Claude FARINE rappelle que le 12 mars dernier, ils ont questionné la Municipalité pour savoir si elle allait prendre, à Nyon, des mesures face à l'afflux des exilés ukrainiens en Suisse. Ils sont revenus à la charge le 1^{er} avril par mail. Plus d'un mois et demi après, il ne cache pas qu'il est déçu de la réponse. Sur le plan de l'information d'abord, sur la coordination de l'accueil des réfugiés-es ensuite. « La Municipalité n'a pas ressenti le besoin de communiquer tant les médias ont fait le relais », dit-elle. C'est un peu court comme réponse, d'autant que la presse parle essentiellement de la guerre et des difficultés que rencontrent les 43'000 Ukrainiens-nes qui ont débarqué en Suisse.

En matière d'information, le site de la Ville est on ne peut plus discret. Il faut vraiment chercher pour trouver l'information sur la page d'accueil : une flèche qui conduit directement au site du Canton, rien de plus. La page Facebook, elle, semble muette. On est loin des rectangles rouges en faveur des commerçants pendant la pandémie... La Ville explique aussi qu'elle a orienté les personnes qui se sont adressées à elle et veulent agir, c'est bien. Pourtant, à ses yeux, on aurait pu faire davantage. Un flyer tous ménages dans la boîte aux lettres des Nyonnais-es pour commencer, donnant les informations liées au Canton, et un numéro de téléphone local pour qu'ils puissent se renseigner sur ce qui se passe ici, enfin un appel à la solidarité.

Bien sûr, comme le dit la Municipalité, l'accueil des requérant.e.s d'asile est une affaire cantonale, pilotée par l'EVAM. Mais c'est sur le terrain que naît la solidarité et que les besoins concrets peuvent être identifiés avec précision. Ainsi, la Ville aurait pu jouer un rôle de coordinatrice en agissant dès les premiers jours, en mettant à disposition des logements d'urgence si nécessaire et en mandatant des travailleurs sociaux pour « accueillir » ces primo-arrivants sûrement désorientés, en collectant aussi des informations à l'intention de l'EVAM, enfin en élaborant une liste de familles volontaires qui veulent accueillir des Ukrainiens-ennes. Bref, la Municipalité aurait pu mettre en action toute une série de mesures en s'entourant des associations qui ont déjà un savoir-faire dans ce domaine et faire office de point de contact pour relier toutes ces personnes et entités.

Aujourd'hui, quelques 70 Ukrainiens-nes sont en contact avec Le Lieu-dit et y apprennent le français. La Ville de Gland les envoie aussi ici, Rolle fait de même. Un contact avec ces communes ne serait-il pas nécessaire ? N'oublions pas que Nyon est, aux dernières nouvelles, en déficit de places d'accueil pour faire sa part dans le canton de Vaud. Il réitère donc à la Municipalité notre demande d'assumer vraiment son rôle-pivot face aux initiatives qui se développent, et de se faire l'interlocuteur privilégié du canton et de l'EVAM pour être à la hauteur de l'enjeu.

M. Marius DISERENS veut juste compléter cette intervention. La Municipalité souligne dans sa réponse que l'accueil de personnes en situation d'exil est piloté par l'EVAM. Elle mentionne même l'article 28 de la LARA et son caractère d'urgence. Il demande s'il ne serait pas temps, au vu de la gravité de la situation de relancer l'EVAM, actuellement débordé, de la disponibilité de la parcelle 307 et la volonté d'installer une construction d'urgence. Aussi, il aimerait avoir des précisions sur les 118 logements de la ville soi-disant disponibles, s'ils sont vides, s'ils appartiennent à des régies et pourquoi ils ne sont pas mis à disposition avec des réductions de loyers potentielles. Il faudrait peut-être les annoncer à l'EVAM ou faire l'intermédiaire entre les régies et l'EVAM pour faciliter l'accueil dans des logements locaux. Concernant l'intégration des personnes en situation d'exil sur le territoire communal et notamment l'association Le lieu-dit, la ville met actuellement des locaux à disposition. Il demande si elle est au bénéfice d'une convention financière avec la ville ou si c'est un projet futur. Le soutien de la ville à l'association doit être clair et concret, elle qui a lancé un crowdfunding public manquant cruellement d'argent. On ne peut juste plus attendre d'une prestation sociale professionnelle qu'elle soit bénévole. Il demande au Conseil et à la Municipalité d'être à la hauteur de l'enjeu humain et de l'horreur à laquelle ces gens font face. Ils n'ont pas besoin de souffler comme mentionné dans la réponse mais ont besoin de soutien clair et orienté vers leur intégration.

30. *Interpellation à l'interpellation de Mme Christine Vuagniaux & consorts intitulée « A quand une route du Stand réaménagée ? »*

Mme Christine VUGNIAUX remercie la Municipalité pour sa réponse très détaillée. Elle attend avec impatience tous ces préavis.

31. *Interpellation de M. Yves Félix & consorts intitulée « Les Services Industriels de Nyon peuvent-ils se passer du gaz russe ? »*

M. Jacques HANHART trouve drôle le cours des choses. Il rappelle que le 1^{er} avril 2019, il avait demandé de ne pas voter un crédit de CHF 473'000.- pour le passage d'une conduite de 100 à 160 mm sur Prangins, en donnant un certain nombre d'arguments contre le gaz. Personne, à cette époque, ne s'est élevé sur le gaz de Russie. Tout le monde a dit que GSK allait fermer, des milliers d'emplois allaient disparaître et que ce serait la catastrophe si on ne le fait pas.

Mme la Présidente lui rappelle qu'elle s'était élevée en parlant du gaz de Poutine.

M. le Municipal Pierre WAHLEN répond immédiatement en remerciant M. le Conseiller d'avoir envoyé l'interpellation assez tôt. A la question de connaître la part de gaz naturel de Russie vendue et distribuée par les SIN, il répond que ces derniers sont approvisionnés par Gaznat, société suisse basée à Vevey qui fournit l'essentiel du gaz naturel distribué en Suisse romande. Gaznat n'a aucun contact direct avec Gazprom en Russie et s'approvisionne essentiellement

sur le marché européen. Ils reçoivent donc indirectement du gaz russe par certains des partenaires européens de Gaznat ou pour des achats à court terme sur le marché de gré à gré. L'Union européenne importe 90% de son gaz, dont environ 40% de Russie. On peut estimer que pour la Suisse occidentale, ce dernier pourcentage s'élève à 25% en moyenne en 2021. Gaznat s'approvisionne surtout en France qui est moins dépendante de la Russie pour le gaz.

En réponse à la deuxième question, il signale que les SIN n'ont pas de marge de manœuvre dans le choix de la provenance du gaz comme cité plus tôt. Le principe dit « des garanties d'origine » ou « certificats » est encore peu développé dans le domaine du gaz, mais il est possible d'acquérir des garanties d'origine pour du biogaz. Celles-ci attestent qu'une certaine quantité d'énergie comme le biogaz a été injectée dans le réseau de gaz européen sur un principe similaire à ce qui se fait pour l'électricité. A ce jour, la disponibilité de biogaz est très limitée et son prix très élevé.

Concernant la stratégie d'achat de gaz naturel, il rappelle qu'il n'existe pas de possibilité de développer des stratégies d'achat différenciés pour les distributeurs locaux. Il n'est donc pas possible de se passer directement du gaz russe, les SIN sont dépendants des marchés. Afin de réduire la dépendance au gaz importé, les SIN ont lancé une étude de faisabilité permettant d'évaluer le potentiel du biogaz régional et les coûts d'installation d'une telle production. L'étude a permis d'identifier un potentiel régional important, basé sur les engrais de fermes qui pourraient représenter 7% de la consommation actuelle nyonnaise. Un préavis devrait être déposé fin 2022, afin de demander des crédits de réalisation pour cette installation de biogaz.

L'engagement du Délégué à l'énergie accepté plus tôt, permettra d'accompagner la population nyonnaise pour diminuer la consommation d'énergie en accélérant le rythme des rénovations énergétique des bâtiments, en accompagnant le changement et en finançant partiellement le système des productions de chaleur qui fonctionnent actuellement aux énergies fossiles, en encourageant un raccordement au thermo réseau qui fera l'objet d'un préavis qui sera déposé le 30 mai. Il existe également le programme EE Nyon ainsi que la possibilité de faire des appels d'offres groupés et toute une série de choses dont le Délégué aux énergies pourra s'occuper.

Concernant les revenus des SIN, largement dépendants du gaz naturel, une étude a été confiée à un consultant spécialisé dans le domaine des énergies, afin d'établir des scénarios sur l'évolution des ventes du gaz. Deux facteurs majeurs sont à prendre dans les considérations dans les hypothèses retenues, d'une part la transition énergétique et d'autre part l'ouverture du marché du gaz effective depuis mi-2020 et qui permettra au consommateur de choisir fournisseur. Sur cette base une réduction des revenus de 50% des SIN paraît vraisemblable à l'horizon 2026. La facture pour les utilisateurs finaux dépendra des sources d'énergie primaires utilisées pour la production thermique. Le thermo réseau permettra de limiter les fluctuations pour les Nyonnais puisque basé sur des sources essentiellement renouvelables et locales, tels le bois, la géothermie ou encore l'acqua thermie.

Enfin, tout comme l'a été la baisse des revenus de l'électricité depuis près de dix ans, la baisse des revenus liés au gaz est prise au sérieux par les SIN. C'est ainsi que les SIN ont lancé un programme baptisé « Plan directeur des énergies du réseau », lequel vise à encadrer le développement des réseaux en remplacement progressif du réseau de gaz par le thermo réseau et le renforcement et adaptation du réseau électrique afin de supporter l'électrification des usages (production de chaleur par de pompes à chaleur, par des PAC, mobilité électrique, etc.). La compensation des baisses de revenus est essentiellement envisagée par la production d'énergies renouvelables qui sera rentable à terme, par des investissements dans production d'énergies renouvelables photovoltaïques (Novosolis) et par la diversification dans les services en lien avec la transition énergétique (RCP, regroupement pour la consommation propre, contracting pour la mobilité électrique, installations photovoltaïques, etc.).

M. Yves FELIX le remercie pour sa réponse très détaillée et regardera tout ça dans le PV.

32. Divers en rapport avec la séance.

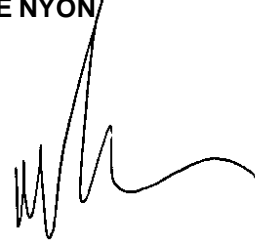
M. Marius DISERENS désire parler d'écriture inclusive. Il revient sur le rapport N° 2022/39, écrit par M. le Conseiller Olivier Monge, on peut y lire la phrase « afin de simplifier la rédaction, le terme chien utilisé regroupe les chiens de tous les genres, sans discrimination ». Il avoue que pour la suite, même si l'écriture inclusive importe à tous, il serait bien de ne pas nommer des chiens, chats ou perruches. Cela ne s'applique qu'aux femmes et minorités de genre. Cela avait été souligné par une commissaire, mais n'avait pas été enlevé du rapport. Le sujet est important et ne doit pas être pris à la légère.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 23h52.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON



La Présidente :
Valérie MAUSNER LEGER



La Secrétaire :
Nathalie VUILLE

Annexe : vote nominal préavis N° 2022/27

Vote 7 : Préavis 27

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 02.05.2022 21:51:10

Total de résultats:

Oui :	44	50.00 %
Non :	41	46.59 %
Abstention :	3	3.41 %
Total :	88	100.00 %

Résultats individuels :

ALBERTI Marina	oui
BARENCO Beatrice	oui
BESSE Chloé	oui
CARDINAUX Muriel	oui
CHAPERON Fabrice	oui
CHEVALLAY Monique	oui
DAVERIO Justine	oui
FARINE Claude	oui
FELIX Yves	oui
GALLAY Arlette	oui
GENNAI Ilithya	oui
HEGETSCHWEILER Aurélie	oui
JOB Alix	oui
JOLY Mael	Abstention
KARLEN Dominique	oui
MARQUES Manuel	-
MONTECCHIO Chiara	oui
NAEPFLIN KARLEN Jacqueline	oui
REXHAJ Ermira	-
SCHWERZMANN Danièle	oui
STALDER Olivier	oui
SUKIENNIK Renata	-
URFER Julien	oui
ANDRIEVICI Damien	oui
BERTOLA Carinne	oui
BORGES Maria Ana	oui
CAYROL Tania	oui
DELAHAYE Sébastien	oui
DISERENS Marius	oui
DONNET Jonas	oui
DUPASQUIER Armelle	oui
DUPUIS Alexandre	oui
FARINE Mathieu	oui
FEDERAU Alexander	oui
GERBER Joelle	-
GIANNATTASIO Raffaele	oui
HEDIGER Laetitia	oui
ISCHI KAPLAN Vanessa	oui
KORNAROS Christos	oui
MAUSNER LEGER Valérie	-
PATELLI Pierre	oui
PELLETIER Simon	-
RAST Frédéric	oui
ROCHAT Vadim	oui
SCHWAB HUG Ariane	oui
SEGUY Alexia	oui
SOLIMINE Gianluca	oui

WARMENBOL Claire	-
ZAUGG Klara	oui
ZOPPI Léo	-
ALESSANDRO Giovanni	non
ALLAMAND Victor	non
BURDET CIVIERO Sabrina	non
COLOMB Jacky	Abstention
GIRARD Pierre	non
GROSJEAN Daniel	non
HANHART Jacques	non
JENEFSKY Robert	non
KURATLE Philippe	Abstention
ROCHAT Blaise	non
ULDRY Doris	non
VUILLE Mathilde	non
VUILLE Jean-Pierre	non
BUCHS Patrick	-
BRAUNWALDER Alex	oui
LÜTJENS Robert	oui
PIEREN Taïna	non
UELTSCI Bernard	oui
BIELER Eric	-
BORDIER Caroline	non
BUCCINO Vincent	non
BÜRKI Véronique	non
CALIRI Marie	non
DAMTSAS Laure	non
DARBRE GUBBINS Florence	-
DAVID François	non
FREI Maurice	non
GAUTHIER-JAQUES Yves	non
GONET HENTSCH Sybille	non
JAQUIER Camille	non
KIRCHNER Volker	non
MONGE Olivier	non
OLSEN Véronique	non
PEREZ Brigitte	non
PERRIN Christian	non
RAMOS Francia	non
RIESEN Olivier	non
RRAHMANI Ramadan	non
SANTANTONIOU John	non
SAUERLAENDER Michael	non
VUAGNIAUX Christine	non
CARENZA Marco	-
DELLEY Stéphane	non
DUPERTUIS Lourdes	non
ENGGIST Béatrice	non
NICOLE Willy	non
NILSSON Hans Rasmus	non
PAGANI Thierry	non
QUARRI Fortesa	non
SOLDINI Sacha	non